

	IFPS-FT050	IFSI-Programme de formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat Infirmier, grade licence Fiche RNCP 8940	Signature de l'approbateur Françoise BRANCATO Adjointe à la Direction de l'IFPS Le 16/02/2026
	Version A		
	Page 1/4		

La version électronique fait foi

MODALITES DE SELECTION ET PREREQUIS

Peuvent être admis en première année de formation au Diplôme d'Etat d'infirmier, les candidats âgés de dix sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation répondant à l'une des conditions suivantes :

✓ **Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme :**

- S'inscrire sur la plateforme Parcoursup
- Les dossiers de candidature sont examinés selon le calendrier défini annuellement par le ministre chargé de l'enseignement supérieur

✓ **Les candidats relevant de la formation professionnelle continue et justifiant d'une durée minimum de trois ans d'exercice professionnel doivent satisfaire à deux épreuves de sélection à la date d'inscription aux épreuves de sélection :**

- Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat d'une durée de 20 minutes noté sur 20 points
- Une épreuve écrite comprenant une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples.

Chaque sous-épreuve est notée sur 10 points.

Une note inférieure à 8 sur 20 à l'une des deux épreuves est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au moins 20 sur 40 aux deux épreuves.

✓ **Pour les étudiants PASS en Santé avec option Sciences de l'infirmière** ayant validés les 60 ECTS nécessaires, possibilité d'entrer directement en 2^{ème} année de formation (arrêté du 12/10/2021 – Dispositif en partenariat avec l'université de Nantes).

✓ **Pour les aides-soignants ayant suivis et validés le parcours spécifique de 3 mois** pour devenir infirmier, possibilité d'entrer directement en 2^{ème} année de formation (arrêté du 03/07/2023).

Processus de sélection : le calendrier, le dossier d'inscription ainsi que toutes informations complémentaires sont disponibles sur le site internet www.ifps-vendee.fr

CAPACITE D'ACCUEIL

En septembre 2026, l'IFSI accueillera 217 étudiants dont 25% des places seront réservées aux candidats issus de la formation professionnelle continue.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Au regard de l'arrêté du 31 juillet 2009, la formation vise l'acquisition de 10 compétences professionnelles pour répondre aux besoins de santé de la population :

1. Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier ;
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers ;
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens ;

	IFPS-FT050	IFSI-Programme de formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat Infirmier, grade licence Fiche RNCP 8940	Signature de l'approbateur Françoise BRANCATO Adjointe à la Direction de l'IFPS Le 16/02/2026
	Version A		
	Page 2/4		

La version électronique fait foi

4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique ;
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs ;
6. Communiquer et construire une relation dans un contexte de soins ;
7. Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle ;
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques ;
9. Organiser et coordonner les interventions soignantes ;
10. Informer, former des professionnels et des personnes en formation.

A l'issue de la formation, l'infirmier est un praticien autonome, responsable et réflexif, capable de :

- Protéger, maintenir, restaurer et promouvoir la santé physique et mentale des personnes ou l'autonomie de leurs fonctions vitales physiques et psychiques en vue de favoriser leur maintien, leur insertion ou leur réinsertion dans leur cadre de vie familial ou social ;
- Concourir à la mise en place de méthodes et au recueil des informations utiles aux autres professionnels, et notamment aux médecins pour poser leur diagnostic et évaluer l'effet de leurs prescriptions ;
- Participer à l'évaluation du degré de dépendance des personnes ;
- Contribuer à la mise en œuvre des traitements en participant à la surveillance clinique et à l'application des prescriptions médicales contenues, le cas échéant, dans des protocoles établis à l'initiative du ou des médecins prescripteurs ;
- Participer à la prévention, à l'évaluation et au soulagement de la douleur et de la détresse physique et psychique des personnes, particulièrement en fin de vie au moyen des soins palliatifs, et d'accompagner, en tant que de besoin, leur entourage.

CONTENU DE LA FORMATION

Enseignement théorique : sous forme de cours magistraux (750 heures), travaux dirigés (1050 heures) et travail personnel guidé (300 heures)

Elle est organisée en Unités d'Enseignement (UE), en lien les unes avec les autres :

59 Unités d'Enseignement sont réparties sur les 3 années de formation. L'anglais professionnel est présent sur l'intégralité du temps de formation. Les unités d'enseignement couvrent 6 domaines :

- Sciences humaines, sociales et droit ;
- Sciences biologiques et médicales ;
- Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
- Sciences et techniques infirmières, interventions ;
- Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
- Méthodes de travail.

Enseignement clinique en stage : Pour chaque étudiant, mise en place d'un parcours de stage, selon la 4 typologies :

Soins de courte durée, soins en Santé mentale et en psychiatrie, soins de longue durée et soins de suite et réadaptation, soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie.

Chaque terrain de stage est encadré par un formateur référent pédagogique. Les stages sont effectués sur la base de 35 heures par semaine.

La présence en stage est obligatoire. Tout étudiant doit avoir accompli l'ensemble de ses stages pour valider les compétences en vue de la délivrance du Diplôme d'Etat d'Infirmier.

	IFPS-FT050	IFSI-Programme de formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat Infirmier, grade licence Fiche RNCP 8940	Signature de l'approbateur Françoise BRANCATO Adjointe à la Direction de l'IFPS Le 16/02/2026
	Version A		
	Page 3/4		

La version électronique fait foi

DUREE DE LA FORMATION

La durée de la formation est de 3 ans (6 semestres), soit 120 semaines, soit 4200 heures de formation en alternant enseignements théoriques et périodes de stage :

- Enseignement théorique en Institut de formation : 60 semaines, soit 2100 heures
- Enseignement en stage clinique : 60 semaines, soit 2100 heures.

MODALITES PEDAGOGIQUES

L'enseignement en Institut de formation comprend des cours magistraux, travaux dirigés, travaux personnels guidés, des simulations en santé, des accompagnements et suivis pédagogiques individualisés, des ateliers d'ergonomie. La présence des étudiants est obligatoire aux séances de Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, Travaux Personnels Guidés et en stages. La présence obligatoire en Cours Magistraux peut l'être en fonction du projet pédagogique de l'Institut.

Méthodes pédagogiques :

- Accompagnement et suivi pédagogique individualisé en institut par le référent pédagogique et en stage par le référent stage
- Cours magistraux en distanciel ou présentiel
- Pratiques simulées
- Travaux dirigés permettant de mobiliser et ancrer les connaissances dans la pratique infirmière
- Travaux en inter professionnalité, rencontres et témoignages de professionnels.

Moyens humains :

- Une équipe de formateurs permanents, tous formés à la simulation en santé, certains formés à l'éducation thérapeutique du patient (ETP), d'autres aux gestes et soins d'urgence (FGSU)
- Des intervenants extérieurs, experts dans leur domaine complètent l'équipe.

Moyens matériel : salles d'enseignement (IFPS et université), salle TP avec matériel spécifique pour AFGSU, plateforme numérique, Centre de documentation et information.

MODALITES D'EVALUATION

Les règles d'évaluation et de validation sont définies dans l'arrêté de référence.

Contrôle continu, épreuves écrites (questions choix multiple, questions réponses, ouvertes courtes), études de situation, pratiques simulées évaluation des compétences en stage.

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles. (article 22 de l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié)

Dans le cadre du système de crédits européens (European Credits Transfer System : ECTS), chaque unité d'enseignement (UE) correspond à un nombre défini de crédits, **un semestre correspond à 30 crédits et une année de formation à 60 crédits.**

A la fin de chaque semestre, l'ensemble des résultats des évaluations (notes des UE et évaluations qualitatives des stages) est présenté à la Commission d'Attribution des Crédits de formation qui se prononce sur l'attribution des crédits européens et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

	IFPS-FT050	IFSI-Programme de formation en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat Infirmier, grade licence Fiche RNCP 8940	Signature de l'approbateur Françoise BRANCATO Adjointe à la Direction de l'IFPS Le 16/02/2026
	Version A		
	Page 4/4		

La version électronique fait foi

CERTIFICATION

Le diplôme d'Etat Infirmier est délivré par la DREETS à l'issu du jury de délibération sous réserve de l'acquisition des 180 ECTS. Le diplôme d'Etat, de grade licence, offre la possibilité d'une poursuite d'étude universitaire en master, doctorat.

PERSPECTIVES APRES LE DIPLOME

Débouchés : Exercice en secteur hospitalier ou extrahospitalier, dans le secteur public ou privé, en secteur social ou médico-social.

Suite parcours professionnel : Infirmier Anesthésiste Diplômé d'État, Infirmier de Puériculture Diplômé d'État, Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'État, Infirmier en Pratiques Avancées, Cadre de santé Diplômé d'État.

Passerelles : : Parcours universitaire en Master, PASS.

MODALITES DE FINANCEMENT *(sous réserve de modification - consultable sur le site internet www.ifps-vendee.fr)*

■ Pour les étudiants en poursuite de scolarité et les demandeurs d'emploi :

- La formation est financée par le Conseil Régional des Pays de la Loire
- Restent à la charge des étudiants (sauf boursiers) les frais annuels fixés par voie réglementaire :
 - Droits d'inscription universitaire

INDICATEURS DE PERFORMANCE

Taux de réussite promotion sortante 2025 : 90 %

Taux de satisfaction des 3 années de formation 2025 : 97 %

Taux d'insertion dans le métier en 2025 : 96 %

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, l'IFA a la capacité de proposer en interne des aménagements d'étude. Un référent Handicap est à votre écoute : Mme Katia LENEVEU-FERAL : katia.leneveu-feral@ght85.fr

CONTACT UTILE

Pour toute information administrative : ifsi@ifps.vendee.fr

Accueil téléphonique : 02 51 36 62 07

Site internet : www.ifps-vendee.fr

Adresse postale : Institut de Formation aux Professions de santé - 33 rue du Maréchal Koenig – B.P. 652 85016 LA ROCHE SUR YON CEDEX